

Recours au Règlement

• (1500)

Il serait possible d'ajouter des dispositions dans le Code qui traitent de la question que la députée soulève.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'attire l'attention du ministre sur une autre affaire, où un homme de 46 ans, Henry Halm, se réfugie au Canada depuis deux ans, parce qu'il a été condamné à deux ans de prison à New York pour avoir agressé sexuellement quatre jeunes garçons de 15 et 16 ans.

Un juge canadien a récemment déclaré inconstitutionnelle notre loi qui traite de l'âge de consentement en cas de sodomie.

Pour le ministre de la Justice, s'agit-il d'exploitation des enfants? Le ministre serait-il disposé à modifier les dispositions législatives concernant l'âge de consentement pour mettre un terme à tout cela?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée fait allusion à une affaire tout à fait différente. Dans cette affaire, on a déclaré inconstitutionnelle l'interdiction visant l'activité homosexuelle à laquelle participe un jeune de moins de 18 ans, parce cette interdiction n'était pas conforme à la règle concernant l'activité hétérosexuelle. Je ne ferai pas d'autres observations à cet égard, parce que je crois que cette affaire est toujours devant les tribunaux.

Cet après-midi, je dois rencontrer un groupe de Citoyens contre l'exploitation des enfants. Ce groupe est dirigé par Monica Rainey, une femme courageuse et dynamique de la Colombie-Britannique. Cette rencontre m'intéresse, car chaque fois que j'ai rencontré M^{me} Rainey, j'ai recueilli beaucoup de renseignements. Je dirai à M^{me} Rainey que je m'intéresse à la question et que j'en discuterai avec elle.

Je peux assurer à la députée que nous examinerons la question avec toute l'attention voulue.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, l'automne dernier, un groupe de députés de l'Ouest a consulté des Canadiens de cette région au sujet du développement régional. On a fait des recommandations importantes au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, notamment en ce qui a trait à la promotion des exportations et à l'aide aux secteurs à forte croissance.

Que fait le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien pour mettre en oeuvre les recommandations qui lui ont été faites en vue de renforcer l'économie de cette région?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président,

je veux remercier le député et les membres de son comité, qui ont fait de très importantes recommandations.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que, par suite de ces démarches et conformément aux lignes directrices énoncées dans le budget, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a changé son approche fondamentale en ce qui concerne le financement. Donc, depuis le 1^{er} avril, nous ne consentons plus de prêts et ne versons plus de subventions directement aux entreprises. Au lieu de cela, nous travaillons actuellement avec les institutions financières pour établir un réseau de fonds communs de capital d'investissement dans l'Ouest du pays.

Je peux dire que la Banque royale est maintenant prête à se joindre à nous pour établir un important fonds commun de capital d'investissement pour l'industrie de la biotechnologie agricole, comme elle l'a mentionné devant le comité la semaine dernière. Plusieurs autres fonds communs de ce genre verront bientôt le jour. Ce nouveau système de capital d'investissement sera la clé de la croissance et de la création d'emplois dans l'ouest du Canada.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M^{me} Kleveland, ministre des Affaires culturelles (Culture, Sports et Médias) de la Norvège.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, on lit notamment ceci à l'article 18 du Règlement:

Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre. . .

Dans la déclaration, je n'ai jamais fait spécifiquement référence à un vote de la Chambre et je n'étais pas non plus sur le point de le faire.

Puisque vous m'avez interrompu au milieu de ma déclaration, je vous demande respectueusement de me dire comment cela n'a pas porté atteinte à mes privilèges.

Le Président: À l'ordre. Il arrive, lorsque des députés font des déclarations et qu'ils posent des questions ou qu'ils y répondent que, dans le feu de l'action, je me base sur certains mots pour présumer de la direction que prendra le discours d'un député.

• (1505)

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, comme les députés le savent, le Président ne justifie pas sa décision. Je serai cependant heureux d'en discuter avec le député de Crowfoot.

Cependant, sauf le respect que je dois au député, j'ai pensé qu'il allait dans une certaine direction, car j'ai cru l'entendre faire allusion à un vote.